



PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

MARGUERITE-BOURGEOYS

ANNÉE DE LA VERSION :

2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

9 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Philippe Fangeaux	Directeur
Alexandra Lefebvre	T.E.S
Stéphany Talbot	Enseignante

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☐ Oui ☒ Non	Ajouter un membre du service de garde serait judicieux
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	Une meilleure planification des rencontres est à envisager. Élaboration d'un calendrier dès le début de l'année sera faite en septembre 2026.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Des rencontres plus informelles ont été réalisées sans nécessairement avoir la présence de tous les membres, ce qui nous a permis tout de même d'avancer.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Les enjeux organisationnels sont à améliorer. Cependant, le nombre de rencontres informelles, quasi quotidienne, nous a permis un bon suivi.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
- Les données d'ÉVIO ainsi que la compilation des billets d'intervention nous permet d'avoir un portrait représentatif de la situation. - Les événements liés à de la violence verbale sont relativement nombreux et mériteraient des mesures plus spécifiques à l'avenir - Les événements en lien avec la violence physique restent stables comparativement à l'année dernière. - La présence d'une seule T.E.S dans l'école est un enjeu et la priorisation des interventions doit être étudiée avec sérieux - La passation d'un questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être serait une bonne option pour l'année prochaine.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	D'ici juin 2026 augmenter la capacité des élèves à utiliser des stratégies pour mieux réguler leur colère.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les situations ont été rapidement prises en main et des moyens concrets ont été mis en place (atelier d'habiletés relationnelles, contrats de comportement, rencontres individuelles, etc.)	☒ Oui ☐ Non	• Meilleure utilisation de la plateforme Moozoom (plus systématique pour tous les enseignants) • Formation des éducateurs.trices pour l'intervention sur le champ
No. 2	D'ici juin 2026, améliorer le positionnement stratégique des adultes dans la cour d'école.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Atteinte. Le plan de surveillance stratégique a été revu. Des formations ont été données aux éducateurs du service de garde. Des schémas ont été réalisés pour modéliser les positionnement en fonction de saisons.	☒ Oui ☐ Non	• Poursuivre les formations pour le nouveau personnel. • Mettre à jour les schémas de cours d'école. Structurer les activités sur la cour.
No. 3 (au besoin)		☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☒ Oui ☐ Non	
No. 4 (au besoin)		☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte		☐ Oui ☐ Non	

2. Mesures de prévention

- Toutes les mesures de prévention prévues au plan ont été mises en place
- Trop de mesures dépendent de la seule T.E.S et du psychoéducateur présent 3 jours/semaine

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

- Les moments de transition devraient bénéficier de plus d'attention
- Des balises pour la remise des billets d'intervention devrait être envisagées pour les éducateurs du service de garde.

3. Collaboration des parents

Commentaires

- *Toutes les mesures prévues au plan ont été appliquées*
- *La nouveauté d'une seule T.E.S dans l'école a nécessité des adaptations dans le flux de traitement de l'information*

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

N/A

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
<i>Presque toutes les modalités prévues au plan ont été déployées</i>

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Le site Internet de l'école doit être mis à jour

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
<i>Toutes les mesures pour assurer la confidentialité ont été appliquées et sont jugées suffisantes.</i>

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
N/A

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

- Dans l'ensemble, les mesures d'intervention ont rapidement été appliquées auprès des élèves victimes et instigateurs.
- Les mesures d'intervention ont été également appliquées dans la majorité des cas, aux témoins.
- Les événements les plus importants ont été consignés dans ÉVIO.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires

Une consignation systématique de tous les événements est à envisager.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
• Dans la majorité des situations, l'équipe d'intervention ou les intervenants concernés, se sont rencontrés afin d'établir les mesures les plus adaptées à la situation. • Les éléments pris en compte pour la décision sont : la fréquence, la gravité et l'intensité des comportements observés.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
<i>Le suivi des signalements et des plaintes est fait par courriel lorsque le temps de gestion le permet.</i>

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).